

# Compte-rendu

## du Conseil Municipal

Le trois mars deux mille vingt-et-un à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Gardonne s'est réuni en session ordinaire à la salle du Foyer-Club pour des raisons sanitaires liées au COVID-19, sous la présidence de Monsieur Pascal DELTEIL, Maire.

**Étaient présents :** Mme Marie-Christine TOURENNE, M. Jean-Claude ROSET, Mme Béatrice FEYTOUT, M. Frédéric GAUTHIER, Mme Marie-Claude JAVERZAT, M. Bernard MICHEL, M. Sylvain CONNANGLE, Mme Christine LALIZOU, M. Christophe BAËZA, M. Christophe DURAND, Mme Julie JACQ, Mme Hélène BEDUBOURG, Mme Séverine BORDAS et Mme Christelle CHATEAUNEUF.

**Absent excusé :** M. Jean-Christophe BOUSQUET qui donne procuration à Mme Christine TOURENNE, M. Patrick LE CLAINCHE qui donne procuration à M. Jean-Claude ROSET, Mme Christelle CHATEAUNEUF qui donne procuration à Mme Béatrice FEYTOUT, Mme Coraline ROTH qui donne procuration à Mme Christine LALIZOU et M. Sylvain ROOY.

Mme Julie JACQ est élue secrétaire de séance et donne lecture du compte-rendu de la précédente réunion.

Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour :

- Compte rendu du Conseil Communautaire de la CAB du 22 février 2021.

Le Conseil Municipal adopte l'ordre du jour ainsi modifié.

Remerciements des familles CHAUMONT et BIASIN pour les marques de sympathie témoignées par le Conseil Municipal lors du décès de leurs proches.

### **➤ Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 3 février 2021 :**

Le procès-verbal de la séance du 3 février 2021 n'appelle pas d'observation de la part de l'assemblée. Il est donc adopté à l'unanimité des membres présents et signé.

### **➤ Présentation des comptes administratifs 2020 et affectation des résultats :**

- ***Budget principal***

Le résultat de clôture de l'exercice de la section de fonctionnement s'élève à la somme de **181 433, 85 €** et se détaille comme suit :

Résultat de fonctionnement antérieur : 201 209, 86 €

|                                   |                              |
|-----------------------------------|------------------------------|
| Part affecté à l'investissement : | - 147 384, 72 €              |
| Résultat de l'exercice :          | 127 608, 71 €                |
|                                   | <b>Total : 181 433, 85 €</b> |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide que :

- \* La somme de 70 635, 40 € sera affectée au financement du déficit d'investissement, compte 1068
- \* La somme de 101 393, 15 € sera inscrite en déficit d'investissement reporté à la ligne 001 du budget primitif
- \* La somme de 110 798, 45 € sera reprise en report à nouveau excédentaire à la ligne codifiée 002 du budget primitif

- ***Budget annexe locaux commerciaux***

Le résultat de clôture de l'exercice de la section de fonctionnement s'élève à la somme de **38 676, 18 €** et se détaille comme suit :

|  |                             |
|--|-----------------------------|
| Résultat de fonctionnement antérieur : | 71 071, 62 €                |
| Part affecté à l'investissement :      | - 41 536, 44 €              |
| Résultat de l'exercice :               | 9 141, 00 €                 |
|  | <b>Total : 38 676, 18 €</b> |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide que :

- \* La somme de 24 950, 98 € sera affectée au financement du déficit d'investissement, compte 1068
- \* La somme de 22 169,84 € sera inscrite en déficit d'investissement reporté à la ligne 001 du budget primitif
- \* La somme de 13 725, 20 € sera reprise en report à nouveau excédentaire à la ligne codifiée 002 du budget primitif

- ***Budget annexe adduction d'eau***

Le résultat de clôture de l'exercice de la section de fonctionnement s'élève à la somme de **107 986, 18 €** et se détaille comme suit :

|  |                              |
|--|------------------------------|
| Résultat de fonctionnement antérieur : | 105 439, 66 €                |
| Part affecté à l'investissement :      | - 28 377, 86 €               |
| Résultat de l'exercice :               | 30 924, 38 €                 |
|  | <b>Total : 107 986, 18 €</b> |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide que :

- \* La somme de 8 601,29 € sera affectée au financement du déficit d'investissement, compte 1068
- \* La somme de 8 601,29 € sera inscrite en déficit d'investissement reporté à la ligne 001 du budget primitif
- \* La somme de 99 384, 89 € sera reprise en report à nouveau excédentaire à la ligne codifiée 002 du budget primitif

- ***Budget rattaché assainissement collectif***

Le résultat de clôture de l'exercice de la section de fonctionnement s'élève à la somme de **22 105, 08 €** et se détaille comme suit :

|  |                     |
|--|---------------------|
| Résultat de fonctionnement antérieur : | 45 921,93 €         |
| Part affecté à l'investissement :      | - 42 084,71 €       |
| Résultat de l'exercice :               | 18 267, 86 €        |
| <b>Total :</b>                         | <b>22 105, 08 €</b> |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide que :

- \* La somme de 14 794, 54 € sera affectée au financement du déficit d'investissement, compte 1068
- \* La somme de 14 794, 54 € sera inscrite en déficit d'investissement reporté à la ligne 001 du budget primitif
- \* La somme de 7 310,54 € sera reprise en report à nouveau excédentaire à la ligne codifiée 002 du budget primitif

Monsieur le Maire quitte la salle pour permettre à l'assemblée de délibérer sur la gestion 2020 du budget principal, des budgets annexes et du budget rattaché assainissement.

Madame Marie-Christine TOURENNE demande aux conseillers de se prononcer. A l'unanimité, les comptes administratifs sont adoptés.

➤ **Comptes de gestion 2020 :**

Les comptes de gestion 2020 établis par Monsieur le Percepteur sont entérinés, étant en tous points identiques aux comptes administratifs présentés.

➤ **Renouvellement ligne de Trésorerie 2021 – La Banque Postale :**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que par arrêté n° AR 2020-18 en date du 6 avril 2020, il avait été décidé l'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant de 50 000, 00 € auprès de la Banque Postale pour une durée d'un an. Cette ligne de trésorerie arrive à échéance.

Monsieur le Maire propose au conseil Municipal, son renouvellement pour une durée d'un an pour un montant de 50 000, 00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de renouveler la ligne de trésorerie actuellement en place et autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches auprès de l'organisme bancaire et signer tous documents s'y rapportant.

➤ **Renouvellement Contrat d'Accompagnement dans l'emploi CAE –CUI – PEC secrétariat Mairie :**

Il est demandé à Monsieur le Maire de faire les démarches nécessaires pour renouveler le contrat PEC – CAE – CUI de Mme Marie PRIAT au secrétariat de la Mairie à compter du 2 avril 2021, pour une durée de 8 mois.

➤ **Point travaux : poste de relevage des eaux pluviales Route de Gageac :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un avis d'appel public à la concurrence est publié (affichage municipal + site internet de la commune) concernant les travaux de déplacement du poste de relevage des eaux pluviales de la Route de Gageac.

➤ **Maîtrise d'œuvre relative à l'appel à projets de l'agence de l'eau Adour-Garonne – Secteurs Avenue du Périgord / rue du Port (Rue du Quai) et Impasse des Georges :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des travaux de renouvellement des canalisations d'eau potable – Secteurs Avenue du Périgord / Rue du Port (Rue du Quai) et Impasse des Georges sont nécessaires.

Le devis de SOCAMA INGENIERIE pour un montant TTC de 14 280 € est accepté pour la maîtrise d'œuvre de ces travaux de réhabilitation pour les secteurs Avenue du Périgord / Rue du Port (Rue du Quai).

Pour le secteur Impasse des Georges, un ajustement du prix sera fait lors des travaux.

➤ **Appel à projets de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne : « Plan de mesures incitatives pour l'eau – 2021 Renouvellement des réseaux d'eau potable » :**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que dans le cadre du plan de mesures incitatives pour l'eau, l'Agence de l'eau Adour-Garonne propose de renforcer le volet d'économie d'eau de son programme avec pour objectif de contribuer à dynamiser les investissements de réduction des fuites d'eau sur les réseaux d'eau potable.

Il indique que le dossier de demande d'aide associé devra être transmis à l'agence de l'eau avant 30 avril 2021.

Il fait part du contenu du dossier technique tel que défini par le Bureau d'Etudes SOCAMA qui concerne la réhabilitation du réseau d'eau potable et indique que le coût total HT de l'opération s'élève à 230 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve le dossier technique tel que défini par le Bureau d'Etudes SOCAMA et décide de sa réalisation,
- arrête le plan de financement de l'opération comme suit :
  - subvention de l'Agence de l'Eau (30%)..... 60 000.00 € HT
  - emprunts et fonds libres.....170 000.00 € HT
- sollicite l'attribution des aides de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne
- autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches, signer le marché de travaux associé et tous documents techniques et financiers nécessaires à la mise en place de l'opération.

### **➤ Comptes rendus du Conseil Communautaire de la CAB du 22 février 2021**

#### **➤ Rapports des commissions**

Mme Christine TOURENNE présente les Comptes rendus des réunions du SIAS au cœur des 3 cantons des 10 décembre 2020 et 22 février 2021.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la liste des commissaires de la Commission Communale des Impôts Directs désignés par le Directeur départemental des finances publiques en date du 7 juillet 2020.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des arrêtés de voirie qui ont été pris :

- AR 2020-64 : interdit de circuler en raison d'une limitation de tonnage (3.5 tonnes) Chemin des chênes et Rue Neuve
- AR 2021-25 : interdit de circuler en raison d'une limitation de tonnage (3.5 tonnes) Route de Lartigue
- AR 2021- 26 :implantation d'une signalisation dite STOP rue Neuve

**La séance est levée à 21 heures 45.**